













Règlement Concours Foot Citoyen

ARTICLE 1 : L'objet de l'opération

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations dans le sport, le District de l'Essonne de Football (D.E.F) lance une nouvelle opération, nommée « Foot Citoyen ».

Ce nouveau dispositif a pour objectifs :

- de faire réfléchir les licenciés sur les notions d'égalité et de fraternité.
- de développer des compétences transversales via le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

ARTICLE 2: Les destinataires du dispositif

Le concours « Foot Citoyen », lancé par le D.E.F, vise à récompenser des projets de clubs.

Deux concours sont différenciés au sein des associations :

- U6/U11 sous la forme d'une œuvre statique (dessin, affiche, collage, ...)
- U13/U19 sous la forme d'une œuvre dynamique (vidéo, animation, chanson, ...)

ARTICLE 3 : Les modalités d'inscription

L'inscription au concours « Foot Citoyen » se fait automatiquement lors de la remise au D.E.F de la clé USB contenant la production réalisée par les licenciés du club.

ARTICLE 4: La description du concours

Il s'agit de réaliser une œuvre artistique en lien avec le thème : « La lutte contre les discriminations ». Le but de cette œuvre sera de véhiculer et de promouvoir les valeurs d'égalité et de fraternité.

Pour cela, les licenciés du club devront, selon leur catégorie, créer une œuvre statique ou dynamique.

ŒUVRE STATIQUE			ŒUVRE DYNAMIQUE		
Type de fichier	Format	Durée maximum	Type de fichier	Format	Durée maximum
Photo (10 max) Maquette	JPEG, PNG	Non applicable	Vidéo Animation	.avi, .wmv, .mov, .mkv, MPEG4, AVC	3 min
Affiche Dessin	PDF	Non applicable	Audio	.wav, .mp3, .wma	3 min

Une production transmise sous un format qui n'est pas listé ci-dessus ne sera pas recevable. Une seule production peut être envoyée par catégorie d'un même club.

N.B.: La production devra être déposée sur la clé USB remise au club lors du lancement des concours et retourné au District de l'Essonne de Football avant la date butoire.

ARTICLE 5 : Le calendrier de l'opération 2017-2018

L'opération « Foot Citoyen » sera officiellement lancée le samedi 13 janvier 2018, lors de la journée de formation continue des éducateurs du football d'animation, organisée par le D.E.F.

Ouverture des inscriptions : 13 janvier 2018
Clôture des inscriptions : 30 avril 2018
Dépôt des productions au D.E.F : 30 avril 2018

Délibération du jury : entre le 14 et le 18 mai 2018
Annonce des résultats : à partir du 18 mai 2018

- Remise des récompenses : entre le 06 juin et le 06 juillet 2018

ARTICLE 6 : Validation et évaluation des productions par le jury

Les productions seront soumises à une validation et à une évaluation effectuée par un jury composé de :

- 2 membres du Comité Directeur du District de l'Essonne de Football
- 1 membre du Conseil Départemental de l'Essonne
- 1 membre de la DDCS

D'autres partenaires de l'opération peuvent être désignés membre du jury.

A l'issu de la délibération du jury, les lauréats seront informés de leur succès.

ARTICLE 7 : Les récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes à l'issue de cette opération 2017/2018 :

- Places pour assister à un match de l'Equipe de France par club lauréat
- Kit pédagogique pour les clubs lauréats
- Dotation matériel à tous les clubs participants (ballons, coupelles, but foot animation, ...)

ARTICLE 8 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : direction@essonne.fff.fr

ARTICLE 9 : Acceptation du règlement

La participation au concours « Foot Citoyen » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.